



PROGRAMME DE FORMATION

METIERS - ADR 1.3 – Formations

@M2CAD – @M2CAD - LA RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Objectifs opérationnels

Connaître les risques présentés par les marchandises dangereuses.

Maîtriser les informations, les exigences réglementaires et appliquer correctement les réglementations. Développer un esprit de sécurité et de prévention.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 1.3 de l'A.D.R.

Durée

2,00 jour(s)

14:00 heures

Public visé

Encadrement, maîtrise, personnels logistiques, commerciaux et administratifs.

Organisateurs ayant à orienter, décider ou contrôler le respect et l'application de la réglementation du transport des marchandises dangereuses.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A l'issue de la formation le stagiaire connaîtra la réglementation ADR et connaîtra les risques présentés par les matières dangereuses

Moyens et supports pédagogiques

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme e-learning.

Le déroulement et le suivi de l'action de formation sont réalisés via l'interface Web sous forme de questions / réponses, supports de cours vidéo et présentation diaporama on line.

Un outil informatique compatible avec l'environnement e-learning muni d'une connexion Internet adaptée et d'une « carte son » devra être mis à la disposition de l'apprenant par l'entreprise.

Nature et périodes de réalisation des travaux demandés au stagiaire : Suivi et réalisation du parcours de formation préconisé par module successif.

Réalisation des exercices et quizz proposés en cours de formation

Évaluations des connaissances intermédiaires et finales sous forme de QCM

Encadrement

Possibilité de contacter un formateur référent et une assistance technique

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut suivre la formation ou et quand il le souhaite pour une période d'un mois.





PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation

- A- Origine, nature et familles de produits
- B- Comportement des matières
- C- Le danger d'inflammabilité
- D- Les dangers de l'électricité dynamique et statique
- E- Les dangers des produits chimiques et des gaz
- F- Généralités sur la réglementation du transport des MD
- G- ADR et arrêté français
- H- Le tableau A de l'ADR
- I- Classement des matières, codification des dangers et des matières
- J- Conditionnement et emballages
- K- Marquage et étiquetage des emballages
- L- Les exemptions
- M- Les véhicules citernes et leur agrément
- N- L'équipement des véhicules
- O- Répartition des responsabilités
- P- Entreprises d'accueil et protocole de sécurité
- Q- Risques liés au chargement des citernes
- R- Le chargement des colis
- S- Equipements de protection individuels
- T- Documents de bord
- U- Les documents non ADR
- V- Signalisation des véhicules
- W1- Circulation et stationnement
- W2- L'accès aux tunnels
- X- Les formations
- Y- Notions de sureté
- Z1- Le lavage intérieur des citernes
- Z2- Les déchets

Compter 30 minutes par module

